

AFFAIRE N° 4. - Alimentation en eau potable de Saint-Denis -  
refoulement de Bellapierre à Saint-François/Montgaillard (station de  
refoulement et réservoir de 4 000 m<sup>3</sup>) - Marché à passer avec la SOCEA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 NOVEMBRE dernier a eu lieu l'ouverture des plis contenant les offres concernant le concours pour l'établissement des projets et l'exécution des travaux de Génie Civil et d'Équipement d'une station de refoulement de 250 m<sup>3</sup>/H à Bellapierre et d'un réservoir de 4 000 m<sup>3</sup> à Saint-François/Montgaillard.

Une seule offre a été remise par la SOCEA avec les propositions suivantes :

- Solution conforme au projet de l'Administration 87 424 975 Frs CPA TTC
- Variante proposée ..... 76 183 935 Frs CPA TTC

La Commission d'ouverture des plis a chargé Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de discuter avec ladite entreprise afin d'obtenir une révision de ses offres.

La discussion menée a donné le résultat suivant :

- Solution avec variante ..... 75 978 915 Frs CPA TTC

Cette proposition a donc été retenue.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver le résultat de ce concours et le marché qui sera passé avec la SOCEA pour un montant de 75 978 915 Frs CPA TTC.

Les honoraires dus au Service des Fonts et Chaussées s'élèveraient à 1 369 789 Frs CPA TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902 - article 2 303-59 du budget de 1970 (crédits reportés)

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.